

Procès-verbal de la séance régulière du conseil d'établissement de l'école Terre-Soleil

Séance tenue le mardi 1^{er} septembre 2021 à 20 h 20

Au 800, rue De Sève, Sainte-Thérèse

Présences :

Josée Dubuque, présidente
Isabelle Landry, parent
Stéphanie Ménard, parent
Marianne Lefebvre, parent
Joëlle Bertrand, parent
Alexandra Langelier, parent
Myriam Dumais-Legault, enseignante
Sandrine Demets, enseignante
Marie-Pierre Warin, enseignante
Sandra Lapensée, personnel de soutien
Josée Plouffe, directrice
Marie-Chantal Bélisle, directrice adjointe

Jessica Hébert-Mathieu, substitut parent
Mme Catherine Forcier, substitut parent
Mme Barbara Phipps, substitut parent

Absences

1. Ouverture de l'assemblée

Madame Josée Plouffe souhaite la bienvenue aux membres et à l'assistance, déclare l'assemblée ouverte à 20 h 20 et fait la lecture de l'ordre du jour.

2. Accueil des nouveaux membres

Madame Plouffe souhaite la bienvenue à tous les membres. Un tour de table est fait afin que les tous membres puissent se présenter.

3. Nomination d'un(e) secrétaire

Madame Plouffe informe les membres que madame Marie-Chantal Bélisle prendra les notes pour les rencontres.

Les membres sont en accord.

4. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par madame Alexandra Langelier D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

CE2122-0109-001

ADOPTÉ à l'unanimité

5. Lecture et adoption du procès-verbal du 16 juin 2021

IL EST PROPOSÉ par Mme Bertrand d'ADOPTER le procès-verbal tel que présenté.

CE2122-0109-002

ADOPTÉ à l'unanimité

6. Élection à la présidence

ATTENDU l'article 56 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le conseil d'établissement choisit son président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel de la commission scolaire ;

ATTENDU l'article 58 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que ce mandat est d'une durée d'un an ;

Madame Josée Dubuque se propose à titre de présidente du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2021-2022.

CE2122-0109-003

APPROUVÉ à l'unanimité

7. Élection du substitut à la présidente

Madame Isabelle Landry est proposée à titre de substitut à la présidente du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2021-2022. Mme Stéphanie Ménard se propose également. Il est décidé que Mme Stéphanie Ménard sera la substitut à la présidente.

CE2122-0109-004

APPROUVÉ à l'unanimité

8. Parole au public

Mme Phipps demande pourquoi le point « parole au public » n'est pas placé plus tard dans la rencontre. Ce point est statutaire et permet aux membres du public de quitter après ce point. Mme Cardinal questionne les avancées quant à la construction de la nouvelle école. Mme Plouffe rappelle les enjeux en lien avec le projet de reconstruction de l'école. Elle s'informera auprès de l'équipe de la direction générale et fera un suivi lors de la prochaine rencontre.

Présentation des nouveaux membres au CÉ
Mme Alexandra Langelier
Mme Marianne Lefebvre

9. Formation des membres

Mme Plouffe précise l'obligation de formation pour les nouveaux membres et présente le plan du site internet du gouvernement concernant la nouvelle gouvernance scolaire. Mme Plouffe attire l'attention sur les pouvoirs du conseil d'établissement, son rôle ainsi que les rôles et mandats de ses divers membres. Elle partagera par courriel la fiche et le lien pour accéder au site. ([lien](#))

10. Autorisation pour la communication des renseignements nominatifs

La direction présente les documents à remplir pour la présidente ainsi que pour les représentants au comité de parents.

11. Calendrier des rencontres (jours, dates, heure, durée et lieu de rencontres)

Les membres délèguent la présidente et la direction afin de convenir d'un calendrier. Ce calendrier sera approuvé par les membres lors de la prochaine rencontre. Mme Dubuque propose que les rencontres aient lieu le deuxième mardi de chaque mois. Il est convenu que la prochaine rencontre se tiendra le 12 octobre prochain.

12. Dénonciation d'intérêt

La direction explique le document pour les dénonciations d'intérêt à tous les membres. Les membres recevront le document à remplir via le sac d'école de leur enfant et devront le retourner à l'école.

13. Adoption des règles de régie interne

Mme Plouffe présente le document complet des règles de régie interne ainsi qu'un document résumé. Elle précise que les termes « la commission scolaire » seront corrigés par « le centre de services scolaire ».

ATTENDU l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le conseil d'établissement établit ses règles de régie interne ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Ménard d'APPROUVER Règles de régie interne telles que présentées.

CE2122-0109-005

APPROUVÉ à l'unanimité

14. Nomination des représentants de la communauté

La direction précise que ce poste n'a pas droit de vote lors des consultations, mais qu'un représentant de la communauté apporte une expérience supplémentaire et un point de vue complémentaire sur les sujets discutés.

Après discussion, pour l'instant, aucune proposition n'a été faite pour combler ce poste.

Mme Langelier demande si un représentant peut être nommé ultérieurement selon les besoins. Mme Plouffe explique que c'est le CÉ qui en discute et en fait la proposition. Il a été nommé qu'il serait intéressant qu'un membre du PREL puisse y assister, comme partenaire.

15. Fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement

Mme Plouffe explique brièvement que les membres doivent toujours prendre leur décision, pour le meilleur intérêt des élèves. Une formation sera offerte ultérieurement par le CSSMI à tous les membres des conseils d'établissement.

16. Questions diverses

- Casiers : des membres questionnent sur le moment où seront attribués les casiers aux élèves. Mme Plouffe explique que les casiers seront bientôt attribués dans le respect des règles sanitaires et de distanciation de la santé publique (Covid-19).
- Rentrée scolaire : Les membres désirent savoir comment s'est vécue la Rentrée scolaire pour les élèves et le personnel. Mme Plouffe répond que dans le contexte, la rentrée s'est bien vécue par tous. Les règles de la santé publique sont bien appliquées et les membres du personnel collaborent à les faire respecter de tous. Une adaptation a été nécessaire en fonction du nombre de personnes (élèves et personnel).
- Mme Landry : en lien avec le budget de fonctionnement du budget du CÉ (2020-2021), est-ce que les cartes-cadeaux ont été achetées tel que prévu? Mme Plouffe répond que oui, elles seront distribuées sous peu.
-
- Un parent questionne à propos de la cantine : où en sommes-nous? Mme Plouffe explique que le contrat a pris fin à quelques jours de la rentrée pour des raisons personnelles. Les propriétaires de l'ancienne concession font les suivis nécessaires auprès des parents qui le souhaitent. L'école est présentement en recrutement afin de remettre en place un service de cantine.
-
- Mme Lefebvre questionne en lien avec les mandats de l'OPP : Qu'en est-il des consignes ministérielles quant aux activités diverses (parascolaires, fêtes thématiques). Des balises seront données sous peu...
-

19. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR madame Dubuque de lever l'assemblée. Il est 21h10.

CE2122-0109-006

ADOPTÉ

Josée Dubuque
Présidente du conseil d'établissement

Josée Plouffe
Directrice